

Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2024

Procès verbal

1/ Accueil

Le président remercie les adhérents présents à notre assemblée générale et ceux qui ont donné pouvoir.

La feuille de présence émargée à l'entrée fait état de 17 présents et représentés, le nombre des adhérents à jour de leur cotisation étant de 28. Les statuts ne prévoient pas de quorum des adhérents et l'assemblée, régulièrement convoquée, peut donc valablement délibérer.

2/ **Le rapport d'activité** pour l'exercice 2023 est présenté par le président Didier Courtemanche et par Jean-François Dupic, membre du bureau

Il est ici rappelé les actions menées au cours de l'exercice passé.

2-1/ dossier de la desserte maritime du nord de l'île, jetée de la Conche

- Un courrier a été adressé à Madame la présidente du Conseil départemental de Charente-Maritime, Sylvie Marcilly, le 13 février 2023 demandant un entretien pour évoquer avec elle le projet de desserte maritime du nord de l'île porté par notre association.
- Le président de l'AVSCB accompagné par Jocelyne Chrétien, membre du bureau, ont rencontré le 27 mars 2023 Monsieur Stéphane Villain, vice-président du Conseil départemental en charge notamment du tourisme, interlocuteur désigné par la présidente du département pour nous recevoir. Monsieur Boris Sallaud, responsable du service Tourisme au département, était présent aux côtés du vice-président. Il n'y a pas eu de suite formelle à cet entretien.
Une conversation téléphonique avec le responsable du service nous a laissé penser que l'idée méritait réflexion sans qu'aucune proposition en ce sens ne soit avancée.
- Nous avons fait la proposition mi-juin 2023 à Patrice Raffarin, conseiller départemental du canton de Ré, de créer, à son initiative, un groupe d'exploration de ce projet associant l'AVSCB afin d'en déterminer les intérêts et difficultés. Cette proposition n'a pas connu le moindre début de mise en place.

2-2/ dossier de la liaison cyclable directe St-Clément / Ars

Ce dossier, que nous avons porté auprès de la commune d'Ars-en-Ré (la liaison se développe sur son territoire) et auprès de Lina Besnier, vice-présidente « Mobilité » de la communauté de communes, a connu une suite favorable et même un début de réalisation :

- tracé en bordure du terrain militaire de Karola ayant reçu l'accord de l'autorité des armées
- inscription au « Schéma directeur cyclable du quotidien » de la CDC, avec une programmation à moyen terme liée à un classement défavorable dans le PLUi –plan local d'urbanisme intercommunal. Cette liaison traverse en effet un EBC –espace boisé classé au PLUi- qui ne peut accueillir une piste cyclable en l'état de sa définition actuelle. Son instruction remonte au ministère de la Transition écologique.
- premier tronçon jusqu'à la déchetterie réalisé en début d'année 2024.

Après proposition au bureau dont il est membre et accord, Jean-François Dupic a adressé fin mai un courrier personnel au ministre de la Transition écologique – Christophe Béchu, qu'il a connu dans des fonctions électives antérieures, afin que son ministère porte une attention bienveillante à ce dossier qui fait quasiment l'unanimité localement.

Ce projet, qui est entré en phase d'instruction active et de réalisation semble pouvoir aller à son terme sans l'intervention de notre association.

2-3/ actions des « sentinelles de l'environnement »

L'AVSCB a alerté les élus locaux (commune de Saint-Clément et/ou CDC de l'île de Ré) sur deux sujets :

- *érosion de la dune sur la côte sauvage et du côté de Zanuck.*

En extrémité de protection longitudinale de la côte, on constate systématiquement une érosion importante du cordon dunaire. Cette érosion a pris des proportions inquiétantes sur la côte sauvage au droit du blockhaus (Karla) situé à l'extrémité de la rue de l'Ormon. Le basculement du blockhaus et l'effondrement de la dune pourrait menacer les habitations à l'arrière.

Nous avons effectué le 13 octobre 2023 une visite sur ce site (et à Zanuck où l'érosion résulte du même phénomène) avec le conseiller départemental de l'île et le service « Littoral » du département pour évoquer les dispositions susceptibles d'enrayer cette érosion.

Des possibilités capables de ralentir cette érosion existent mais la décision d'étude et de réalisation n'appartient pas au département.

Un courrier d'alerte adressé à la commune et à la CDC a suivi immédiatement cette visite. Les tempêtes de novembre et le recul de trait de côte qui s'est ensuivi ont attesté de la pertinence de notre alerte.

- *aspect dégradé du secteur de la descente à bateaux et accès à la plage.*

Nous avons fait un courrier à la maire de St-Clément le 3 mars 2023 pour lui rappeler si besoin était la qualité médiocre de l'accueil sur le terre-plein dominant la cale de mise à l'eau à la Conche. Seule une réponse téléphonique a été donnée pour dire qu'elle n'ignorait rien de tout cela ! Mais les premières mesures ont été prises seulement fin juillet (escalier de franchissement de l'épi) ou en début 2024 (redressement de ganivelles). Sans apporter réellement d'amélioration à l'aspect général du lieu.

Parallèlement l'association a organisé sa *balade de printemps le 23 avril, tour de la pointe des Baleines.*

Cette marche a permis de se rencontrer sur site, de regarder et apprécier la richesse du cadre qui nous est donné et auquel nous devons être attentifs pour le maintenir.

Au terme de ce rapport d'activité, le président a fait part de la lassitude du bureau face à l'inertie et la lenteur des décisions. Ce ressenti du bureau peut être transcrit par les deux constats suivants :

- le recul de l'intérêt des Villageois vis-à-vis de l'objet de l'association, le motif même de sa création (soutien au programme de logements à loyer maîtrisé du Moulin rouge) ne figurant plus dans les intentions municipales,
- la difficulté à se faire entendre par les responsables locaux.

2/ **Le rapport financier** pour l'exercice 2023 est présenté par le trésorier Jean-Luc Brillet. Le trésorier indique que le nombre des adhérents à jour de leurs cotisations se maintient (26 en 2022, 28 en 2023).

Au vu de l'incertitude qui pèse sur le devenir de l'association, il précise par ailleurs que l'appel de cotisations pour 2024 n'a pas encore été lancé.

Le tableau ci-dessous rapporte les comptes de l'exercice poste par poste :

Situation comptable présentée à l'AGO du 24 juin 2024

Solde banque au 31 décembre 2022	409,60 €
Solde Livret Bleu au 31 décembre 2022	3 492,49 €

Bilan financier exercice 2023	Débit	Crédit
Caisse		0,00 €
Adhésions (28) 2023		224,00 €
Virement / Livret Bleu	0,00 €	
Missions Réceptions		
Frais de Banque	0,00 €	
Assurance RC 2023	201,89 €	
Secrétariat	0,00 €	
La Poste	0,00 €	
Entretien Ménage 2023	25,00 €	
	0,00 €	
Publicité Site Internet 2023	325,60 €	
	=====	=====
Totaux	552,49 €	224,00 €
Solde de l'exercice 2023		- 328,49 €

Solde Banque au 31 décembre 2023	81,11 €
----------------------------------	----------------

Solde Livret Bleu au 31 décembre 2023	3 594,28 €
---------------------------------------	-------------------

Le rapport financier du trésorier mis aux voix est adopté à l'unanimité.

4/ Le renouvellement du bureau

L'ensemble du bureau, élu ou réélu dans son ensemble en 2021 à la sortie de la période troublée marquée par les confinements liés à la COVID, est arrivé au terme de son mandat de 3 ans.

Comme indiqué dans la convocation à l'assemblée générale, aucun des membres du bureau ne souhaite renouveler sa candidature.

Nous n'avons par ailleurs reçu aucune candidature d'adhérent. Aucun adhérent présent à l'assemblée ne se porte candidat.

Le président constate que l'association, faute de bureau, se trouve dans l'incapacité de poursuivre ses activités.

Cette situation prévisible a été anticipée par le bureau qui a, d'une part, mis en garde les adhérents de cette cessation d'activité dans la convocation à l'assemblée générale ordinaire et, d'autre part, envoyé simultanément à la convocation à l'AG ordinaire une convocation pour le même jour pour une AG extraordinaire ayant pour ordre du jour la dissolution de l'association.

5/ Clôture de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée n'ayant d'autre point à l'ordre du jour et sans questions diverses dans l'assemblée, le président clôt l'assemblée générale ordinaire.

Le président
Didier Courtemanche

Le trésorier
Jean-Luc Brillet

Les membres du bureau
Marinette Caillaud

Jocelyne Chrétien

Jean-François Dupic